

Je Soussigné SOLEILHAC CHRISTIAN, demeurant

à Ampilhac 43270 Venmassat, être propriétaire des deux

Parcelles : C 763 La Roche 1ha 23 a

C 791 La Roche 1ha 06 a 50ca

Autonise le CAEC Du Lyon d'on par la personne physique de Soleilhac
Armenic à la demande de défrichement des parcelles.

le 2-09-2019 à Venmassat

Soleilhac